



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N° 965 ET 970

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants:

1. « Règlement numéro 965 décrétant un emprunt de 726 000 \$ pour le réaménagement des aires de stationnement de l'église Saint Maurice à Bois-des-Filion »

- a été adopté par le conseil municipal le 14 novembre 2016 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 5 décembre 2016 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 26 janvier 2017.

2. « Règlement numéro 970 décrétant une dépense de 1 246 000 \$ pour la construction d'une salle de quilles au sous-sol du Centre des loisirs (80, 33e Avenue) et prévoyant un emprunt à cette fin »

- a été adopté par le conseil municipal le 28 novembre 2017 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 8 décembre 2016 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 16 janvier 2017.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 30 janvier 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier